

Module de préparation aux concours de recrutement CAPES externe d'Italien

Le CAPES externe, Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Secondaire, vous permet de devenir enseignant titulaire dans un collège ou dans un lycée publics.

Pour se préparer à la session 2027, il est possible de bénéficier d'une formation à l'INSPÉ de Paris.

Les enseignements disciplinaires pour la préparation des écrits et de l'oral 1 seront dispensés sur le site de Malherbes pour SU ou sur le site de Nation pour SN.

L'épreuve d'entretien - l'oral 2 - sera dispensé à l'INSPÉ de Batignolles.

Les épreuves d'admissibilité :

Première épreuve d'admissibilité

Durée : 5 heures., coefficient 3.

L'épreuve consiste en une composition en langue étrangère à partir d'un sujet s'appuyant sur un dossier constitué de documents de nature variée. L'épreuve porte sur une question inscrite au programme. Elle vise à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat. Elle permet d'évaluer la maîtrise de la langue et la connaissance des cultures de l'aire linguistique concernée.

Seconde épreuve d'admissibilité

Durée : 4 heures., coefficient 2.

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie de l'épreuve est constituée d'un thème et d'une version.

La seconde partie porte sur une analyse critique de faits de langue à rédiger en français.

L'épreuve se fonde sur un dossier composé de documents de nature variée dans la langue étrangère mais aussi en français.

Elle vise à apprécier la maîtrise des deux systèmes linguistiques et le passage de l'un à l'autre.

Les épreuves d'admission :

Première épreuve d'admission, coefficient 5.

Durée de la préparation : 3 heures.

Durée de l'épreuve : 1 heure. Chaque partie dure 30 minutes (exposé : 10 minutes, échange : 20 minutes).

L'épreuve prend la forme d'un exposé suivi d'un échange avec le jury qui consiste, à partir d'un dossier constitué de divers documents, à présenter de manière organisée les principaux enjeux d'un sujet.

Le dossier est constitué de quatre documents en langue étrangère (un document audio ou vidéo ne dépassant pas cinq minutes, un ou deux textes, un ou deux documents iconographiques) prenant appui sur le programme du concours.

L'épreuve se compose de deux parties.

La première partie de l'épreuve est en langue étrangère. Le candidat restitue, analyse et commente le document audio ou vidéo, puis en explicite les liens avec les autres documents du dossier. Cet exposé est suivi d'un échange avec le jury.

La seconde partie de l'épreuve est en langue française. Le candidat explicite l'intérêt culturel et la portée interculturelle du dossier. Cet exposé est suivi d'un échange permettant au jury de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles.

L'épreuve vise à apprécier la qualité de la langue employée dans les deux parties de l'épreuve. Elle vise également à évaluer la capacité du candidat, à structurer son propos, à analyser de manière organisée des documents de nature variée, à en présenter les principaux enjeux de sens dans le cadre d'un oral en continu, puis en interaction

avec le jury.

Seconde épreuve d'admission :

Durée totale de l'épreuve : 35 minutes., Coefficient 3.

La seconde épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes, par le candidat de sa motivation et des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

L'épreuve se poursuit, pendant vingt minutes, par un entretien avec le jury.

L'échange suivant la présentation du candidat et l'entretien en tant que tel s'organisent, au travers de questionnements divers (dont une mise en situation), en deux temps, l'un porte sur l'appréhension des valeurs de la République, dont la laïcité, afin de vérifier la capacité du candidat à les transmettre et les incarner. L'autre porte sur l'aptitude du candidat à :

Se projeter dans le métier de professeur ;

Transmettre et incarner les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons) ;

Comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique ;

Appréhender l'épanouissement de l'élève dans toutes ses dimensions.

L'épreuve se déroule en français.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Davide Luglio pour SU (davide.luglio@paris-sorbonne.fr), Antonio Sotgiu pour SN (antonio.sotgiu@sorbonne-nouvelle.fr) et pour l'épreuve d'entretien Laurent Libenzi

PRÉPARATION AUX ORAUX

Méthodologie des épreuves
Traitement de sujets
Notions à travailler

ORAUX BLANCS

PRÉPARATION AUX ÉCRITS

Méthodologie des épreuves
Orientation bibliographique
Points de vigilance
Traitement de sujets

CONCOURS BLANC